
L'inscription du château dans le paysage : identification, caractérisation et analyse multiscale de l'art des jardins à travers l'exemple de l'ouest ligérien

Olivier Rialland



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/2717>

DOI : 10.4000/insitu.2717

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Olivier Rialland, « L'inscription du château dans le paysage : identification, caractérisation et analyse multiscale de l'art des jardins à travers l'exemple de l'ouest ligérien », *In Situ* [En ligne], 7 | 2006, mis en ligne le 18 avril 2012, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/2717> ; DOI : 10.4000/insitu.2717

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'inscription du château dans le paysage : identification, caractérisation et analyse multiscalaire de l'art des jardins à travers l'exemple de l'ouest ligérien

Olivier Rialland

- 1 De même qu'au sein d'une large portion nord occidentale de la France, les châteaux se comptent par centaines d'unités dans l'Ouest ligérien (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire). Malgré la mise en œuvre, par les ministères de l'Équipement, de l'Environnement et de la Culture, d'un pré-inventaire des parcs et jardins remarquables¹ au cours des années 1980 et 1990, la production paysagiste qui leur est associée et, par là même, l'organisation du paysage rural qu'ils commandent ou ont commandé demeurent méconnues.
- 2 Bien que périodiquement remis au goût du jour jusqu'au début du XX^e siècle, les parcs et jardins des grandes demeures ligéro-atlantiques et angevines offrent aujourd'hui encore une foisonnante diversité. Ils nous apparaissent cependant dans des états souvent très amoindris, ce qui rend l'analyse objective d'autant plus délicate. Pour renforcer la difficulté de l'exercice, l'étude de l'art des jardins, qui se situe à la croisée de multiples champs disciplinaires, est en outre relativement récente, au moins en France. Le vocabulaire descriptif² et les méthodes d'analyse³ ne se sont affinés que depuis trois décennies et les études solides, tant monographiques que synthétiques, demeurent encore peu nombreuses, même si la situation évolue rapidement depuis une dizaine d'années.
- 3 Alors que le propre du géographe est d'étudier la nature des relations que l'homme entretient avec son environnement spatial, j'étais mal armé pour comprendre les formes, les fonctions et les significations des héritages paysagers que sont les parcs et jardins des châteaux, ainsi que pour analyser leur distribution géographique et leurs

particularités locales⁴. Une collaboration a heureusement pu être mise en œuvre avec le Service régional de l'Inventaire de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire de 1998 à 2001⁵. J'ai ainsi enrichi mon approche de l'art des jardins en m'appropriant les démarches des historiens de l'architecture et des historiens de l'art afin de perfectionner la lecture des indices paysagers visibles *in situ* et, surtout, afin de relier l'interprétation du terrain à l'analyse critique d'archives variées. La spécificité de mes questionnements a permis en retour de mettre en œuvre une analyse cartographique à plusieurs échelles de la production paysagiste liée aux châteaux, faisant ainsi évoluer les problématiques liées à l'inscription du château dans le paysage de l'échelle du site à celle du territoire.

- 4 Ce travail reste incomplet puisqu'il n'a permis d'investir qu'une des trois dimensions de l'emprise objective des châteaux sur le paysage. L'organisation matérielle du paysage par ces grandes demeures se décline en effet selon trois plans : architectural, paysagiste et foncier. L'étude proprement architecturale des châteaux et celle de leurs structures foncières ont été largement éludées. Concernant ces sujets des travaux de référence ont cependant déjà été menés sur d'autres terrains (Toulier B., 1992 ; Thébaud V., 1995 ; Leprévost L., 2000) et des approfondissements sont attendus sur certains secteurs des Pays de la Loire.
- 5 L'inventaire réalisé possède néanmoins une véritable valeur, du point de vue de la globalité des résultats qu'il apporte et des questions en suspens qu'il aide à mieux formuler et à mieux cibler. S'il s'agit de s'intéresser au détail et donc de l'utiliser sous un angle monographique, il montre en revanche ses limites. Compte tenu des objectifs initiaux et de la méthodologie employée, le parti consistant à fonder pour deux départements une analyse de l'art des jardins privilégiant la valeur d'exhaustivité plutôt que celle d'exemplarité est totalement assumé. Certains prolongements seraient toutefois utiles, notamment dans le but de bien comprendre les modalités pratiques de la création paysagiste et de mieux connaître ses principales figures.
- 6 Cette contribution vise à résumer, en les présentant selon l'enchaînement le plus logique, les principales étapes de ce travail d'inventaire. La restitution ne correspond pas, dans son déroulement, aux circonstances exactes auxquelles j'ai été confronté mais exprime clairement l'esprit de la démarche mise en œuvre.

L'identification des parcs et jardins

- 7 A l'échelle d'un vaste territoire, il apparaît dans un premier temps plus aisé de repérer les châteaux plutôt que les parcs et jardins, cela bien que la définition du mot « château » et des termes qui présentent un sens voisin - gentilhommière, maison de maître, logis, etc. - soit sujette à débat et ne recouvre pas exactement la même acception selon les territoires. L'exposé des différentes sources propres au recensement des châteaux dépassant le cadre de ce propos, nous nous concentrerons sur trois d'entre elles dont le croisement permet d'établir, assez simplement, un *corpus* proche du *corpus* réel⁶.

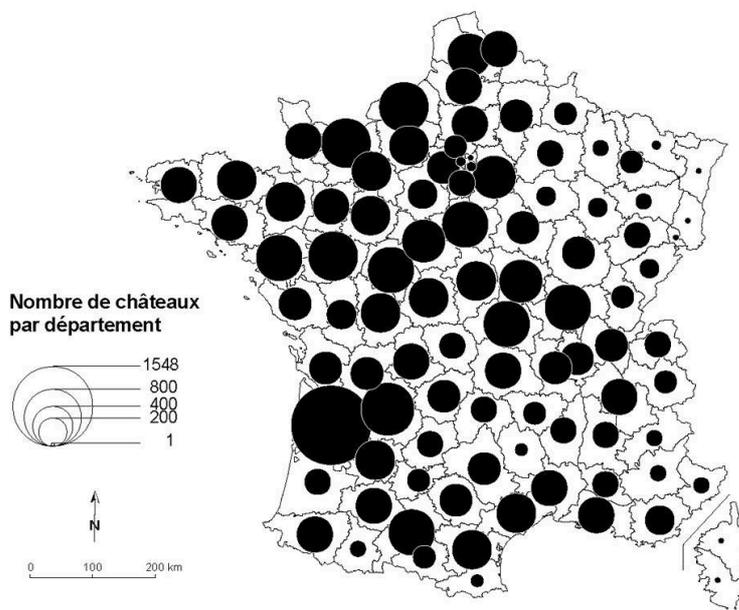
Les annuaires mondains

- 8 Parmi les sources disponibles autorisant une approche au plan national, *L'Annuaire des châteaux et des départements* mérite une attention particulière. Cette publication tient

une place à part au sein des annuaires mondains, ne serait-ce qu'en raison du nombre élevé de résidences qu'elle mentionne. Le dépouillement de cet annuaire de prestige, rebaptisé à la fin du XIX^e siècle *Annuaire des châteaux et villégiatures* et publié chaque année de 1888 à 1937, permet une identification et un dénombrement aisés du nombre de châteaux habités dans le pays. D'après trois sondages, effectués dans les éditions de 1892-1893, 1906-1907 et 1931, la France a ainsi compté environ 30 000 châteaux habités à la charnière des XIX^e et XX^e siècles. Parmi celles consultées, l'édition de 1892-1893 offre le plus de citations (**fig. n° 1**) et recense 676 châteaux en Maine-et-Loire et 635 en Loire-Atlantique (3^e et 6^e rang national), soit plus de 1 300 édifices, agrégés par circonscription postale⁷.

Figure 1

Fig. 1. Les châteaux en France en 1892



Source : *Annuaire des châteaux et départements*, 1892-1893
Conception et réalisation : O. Rialland, Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

Les châteaux en France en 1892. Source : *Annuaire des châteaux et des départements*, 1892-1893
Conception et réalisation : O. Rialland, Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

Les monographies et dictionnaires départementaux

- 9 A partir du XIX^e siècle, les monographies et les dictionnaires historiques, géographiques et biographiques départementaux se sont multipliés. Leur contenu et leur qualité sont très variables mais les derniers s'avèrent souvent incontournables. Pour les deux départements de référence, ce type de source présente un intérêt inégal même si leur dépouillement permet d'établir le premier dénombrement des châteaux commune par commune. La Loire-Inférieure⁸ compte ainsi plusieurs ouvrages qui s'articulent autour de courtes monographies communales offrant peu d'informations sur les châteaux (Macé de Vaudoré J.-F., 1836 ; Talbot E., Guéraud A., 1849 ; Orioux E., Vincent J., 1895). D'autres « dictionnaires » s'attachent au recensement des habitations (Pinson F.-J., 1857 ; Maître L., 1909) et autorisent, malgré les problèmes de terminologie,

des dénombrements. En préambule à son *Dictionnaire des lieux habités du département de la Loire-Inférieure* (1857), Félix-Joseph Pinson distingue ainsi explicitement le « château » du « domaine », définissant le premier comme une maison, anciennement seigneuriale, avec dépendances, et le second comme une maison dite bourgeoise avec dépendances. Il recense alors 206 « châteaux » et près de 1 000 « domaines » dans ce département. Une nouvelle version de cet ouvrage est publiée avec une présentation distincte⁹ par Léon Maître en 1909. Il précise également les principes, assez flous, selon lesquels il détermine la nature des habitations¹⁰ et recense 293 « châteaux ». Ces ouvrages ne livrent aucune information détaillée sur les lieux répertoriés, à la différence des dictionnaires historiques, géographiques et biographiques dont l'autre département de référence, le Maine-et-Loire, possède un modèle du genre. Pour le cas des châteaux, cet ouvrage publié en trois tomes entre 1874 et 1878 par l'archiviste départemental Célestin Port¹¹ permet au chercheur de collecter une masse souvent précise de renseignements et d'enrichir le repérage initial établi à l'aide de l'*Annuaire des châteaux et villégiatures*.

Les cartes topographiques au 1/25 000

- ¹⁰ Les cartes topographiques publiées par l'Institut Géographique National (IGN) au 1/25 000 à partir de l'entre-deux-guerres facilitent le repérage de très nombreux châteaux, voire des indices de leur existence passée. Elles permettent également de déterminer leurs coordonnées géographiques, indispensables pour établir ensuite des cartographies précises. Sur ces cartes, la représentation stricte de la vérité topographique dérouterait tant et serait si difficile à décrypter que l'exagération volontaire s'est imposée¹². En dépit des limites des symboles conventionnels utilisés et du fait que les cartes actuelles ne montrent plus certains parcs et jardins disparus et restent imprécises quant à la localisation de ceux de faible étendue, la lecture systématique de ce document permet de repérer de très nombreux châteaux et leurs parcs et jardins. La comparaison de cartes publiées à différentes dates permet par ailleurs de mesurer des dynamiques paysagères, telles que la fermeture des perspectives, la disparition de groupes d'arbres, le morcellement foncier, etc. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'évolution de la généralisation¹³ graphique des cartes topographiques au 1/25 000 rend aujourd'hui plus difficile la localisation et la description des châteaux et des parcs et jardins. Les versions publiées jusqu'au début des années 1990 sont en effet souvent plus instructives que celles fraîchement mises à jour.
- ¹¹ Le dépouillement systématique et le croisement de ces trois sources (annuaire mondain, dictionnaire départemental et carte topographique au 1/25 000) permet de construire une première base de données au sujet des parcs et jardins, c'est-à-dire un tableau où chaque ligne figure un site repéré et chaque colonne un type d'information : les coordonnées en X et en Y, le nom du château, la commune, un embryon de notice historique, un embryon de notice descriptive, etc.

La caractérisation des parcs et jardins

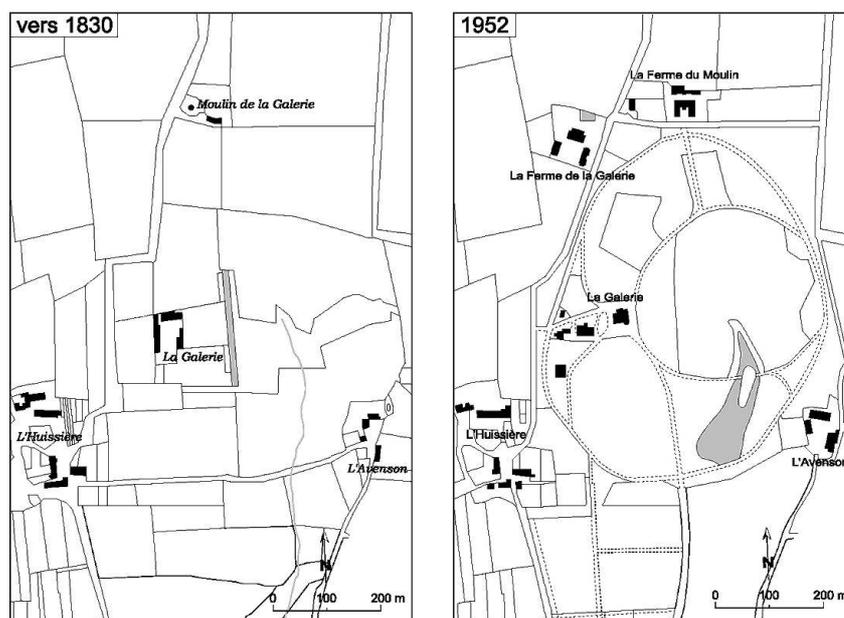
- 12 Après avoir identifié sur deux départements un *corpus* de plus de 1 300 châteaux avec leurs parcs et jardins, il importe de dépasser le simple recensement et d'envisager la caractérisation des compositions paysagistes. C'est alors que le problème se complique.

La caractérisation sommaire et diachronique des parcs et jardins

- 13 La démarche jusqu'alors mise en œuvre ne permet qu'une description approximative des parcs et jardins et invite à mobiliser des documents cartographiques plus précis, à plus grande échelle et pouvant également être exploités de façon sérielle : les plans parcellaires du cadastre¹⁴. La lecture systématique de ces plans¹⁵ permet en premier lieu d'affiner la description de l'organisation des abords des châteaux. Le dessin des parcelles est parfois explicite : la présence de pièces d'eau, de longues allées, la localisation du bâti... tous ces indices facilitent l'appréciation de la composition des parcs et jardins à la date de l'achèvement du premier cadastre et à la date de l'achèvement du second cadastre, soit approximativement vers 1825 et vers 1950 (voir fig. n 2). Un des intérêts du cadastre est d'ailleurs d'offrir cette lecture diachronique, qui révèle les évolutions propres au XIX^e siècle. Ce dépouillement permet ensuite d'enrichir le *corpus* initial par l'identification de sites méconnus et/ou peu visibles sur la carte topographique au 1/25 000. Hormis les communes d'Angers et de Nantes, qui n'ont pas été prises en compte, ce sont finalement 1 630 châteaux et leurs parcs et jardins qui ont été recensés pour les deux départements de référence à la date du second cadastre, contre 1 450 à la date du premier cadastre. A l'issue de l'opération, la base de données s'enrichit donc avec pour chaque site deux colonnes de description supplémentaires (état au premier cadastre, état au second cadastre). Il est alors possible de coder un certain nombre d'informations, comme la superficie totale des parcs et jardins, l'existence ou non du château au premier cadastre, etc. en vue de traitements statistiques et cartographiques.
- 14 Cette exploitation des plans cadastraux comporte deux limites irréductibles : d'une part, elle ne se fonde pas sur des données isochrones (certains plans datent du Premier Empire, d'autres de la fin de la Monarchie de Juillet) et, d'autre part, ce découpage planimétrique, sans relief et sans végétation du territoire se révèle insuffisant pour la description dans le détail des parcs et jardins. L'occupation du sol, la palette végétale, le degré d'ouverture vers l'extérieur, etc., ne sauraient être appréciés finement sans visite et/ou recours à des sources descriptives complémentaires : photographies anciennes, plans de paysagiste, descriptions d'époque, etc. Leur mobilisation étant soumise à divers aléas, elle demeure donc ponctuelle (**fig. n° 2**).

Figure 2

Fig. 2. Les abords du château de la Galerie (Belligné, Loire-Atlantique) d'après le plan cadastral du début du XIXe siècle et celui de 1952



Conception et réalisation : O. Rialland et Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

Les abords du château de la Galerie (Belligné, Loire-Atlantique), d'après le plan cadastral du début du XIX^e siècle et celui de 1852

Conception et réalisation : O. Rialland, Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

La caractérisation détaillée des parcs et jardins

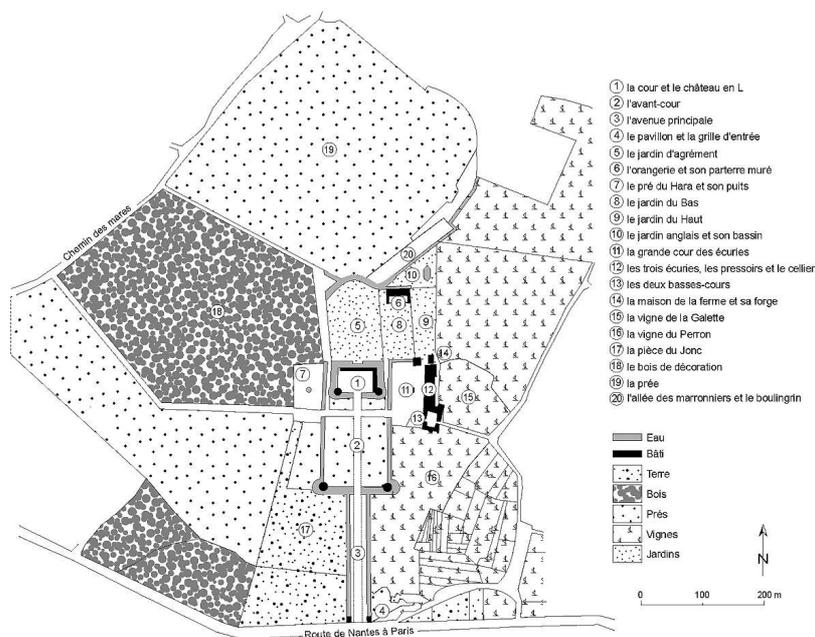
- 15 Trois directions complémentaires peuvent être poursuivies dans le but d'enrichir la description des parcs et jardins.

Première direction : approfondir l'analyse des documents cadastraux

- 16 L'interprétation du plan cadastral demeure un exercice délicat. L'exploitation conjointe des états de section permet de déterminer avec précision la nature et l'imposition des sols et, dans certains cas, révèle l'existence de jardins insoupçonnés (**fig. n° 3**). Sur les plans du premier cadastre, par exemple, de petites parcelles sans dessin caractéristique mais très fortement imposées s'avèrent être des « jardins anglais »¹⁶. Les matrices cadastrales renseignent quant à elles sur l'évolution des propriétés, permettent de dater et de comprendre les stratégies foncières adoptées par les maîtres d'ouvrage, certaines modalités de la création paysagiste (par achat ou échange de terres) ainsi que les évolutions du bâti associé aux parcs et jardins (serre, orangerie, etc.)¹⁷. Cette analyse en profondeur du cadastre est une gageure à l'échelle de 1 600 sites. Elle ne peut être mise en œuvre qu'au niveau monographique.

Figure 3

Fig. 3. Le château de Vair (Anetz, Loire-Atlantique), d'après le cadastre de 1812



Sources : Plan cadastral de 1812, inventaires de la propriété dressés lors de la Révolution
 Conception et réalisation : O. Rialland et Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

Les abords du château de Vair (Anetz, Loire-Atlantique), d'après le cadastre de 1812
 Conception et réalisation : O. Rialland, Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

Deuxième direction : collecter et exploiter toutes les archives (privées et publiques) disponibles

- 17 Les archives offrant des informations utiles à la caractérisation des parcs et jardins sont nombreuses¹⁸. Il s'agit d'archives bibliographiques (descriptions anciennes, récits de voyage, etc.), d'archives cartographiques (cartographie ancienne, cartographie particulière, etc.), d'archives iconographiques (vues de jardin, plans de paysagiste, cartes postales, etc.), d'archives documentaires diverses (devis, factures, correspondances, etc.). Cette collecte est soumise à de multiples aléas et reste toujours incomplète. Elle se révèle cependant souvent fructueuse et permet de renforcer de façon concrète certaines monographies (**fig. n° 4**).

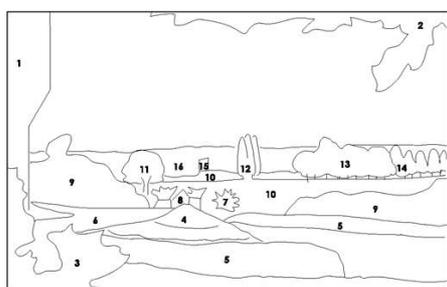
Figure 4

Fig. 4. Le parc du château de Launay (Sceaux-d'Anjou, Maine-et-Loire) au début du XXe siècle



Château de Launay, Commune de SCEAUX-FANJOU (M.-et-L.). - L. V., phot.

Source : Arch. priv., droits réservés



1. Pignon du château et tourelle d'angle
2. Frondaisons d'un cèdre du Liban
3. Laurier rose en caisse
4. Massif de mosaïciculture
5. Plates-bandes fleuries
6. Terre-plein du château
7. Plantes en caisses
8. Cabane
9. Bosquet de cadrage
10. Prairie pâturée
11. Chêne pédonculé isolé
12. Bosquet de peupliers
13. Bosquet de feuillus
14. Bosquet de conifères
15. Porterie du château
16. Bocages environnants

Conception et réalisation : O. Rialland et Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

Le parc du château de Launay (Sceaux-d'Anjou, Maine-et-Loire) au début du XX^e siècle

Source : Archives privées, droits réservés. Conception et réalisation : O. Rialland, Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

Troisième direction : la visite de terrain

- 18 Autant que possible, la visite doit s'effectuer avec à l'appui un dossier documentaire comportant des documents graphiques (copie des plans cadastraux, carte topographique au 1/25 000, etc.) et des extraits d'archives (copie de plans de paysagiste, cartes postales anciennes, etc.). Compte tenu du fait que les matériaux qui composent un jardin font la part belle au végétal, la visite demande une éducation particulière de l'œil car il ne reste parfois que de rares indices à voir.
- 19 La compréhension d'une composition paysagiste doit articuler la vision de l'ensemble avec la vision des détails. Plusieurs sensibilités président à cette herméneutique du paysage. Il importe à nos yeux de décliner les éléments qui fondent l'architecture du paysage. Il faut déterminer le point central de composition (la plupart du temps il s'agit de la demeure) et les points d'appel visuels (une fabrique, une ouverture, un édifice situé hors du parc au plus loin à deux kilomètres). Les lignes fixent les axes majeurs - de symétrie ou non - souvent commandés par le point central de la composition et prolongés, pour certains, hors du parc. Elles fixent également les axes mineurs, dont l'origine se découvre au gré de stations lors de la promenade. Les lignes, avec tous les tracés possibles, caractérisent les allées et le réseau hydrographique. De façon classique, les surfaces découvertes (prairie, cours, parterres, pièces d'eau, etc.) et les surfaces couvertes (les bois, les bosquets, etc.) peuvent être distinguées. Les volumes sont définis par les éléments d'architecture et par les masses végétales, tantôt ponctuelles (arbre isolé, bosquet), linéaires (rideau, lisière) ou étendues (bois). Tous ces

éléments de composition s'enrichissent de couleurs distinctes, changent selon la lumière et les saisons et s'articulent pour offrir des vues en différents plans : le premier plan, parfois prolongé par un second plan et l'arrière-plan. Cette dernière observation incite à relier le jardin avec son contexte paysager englobant.

- 20 L'aptitude à analyser la composition d'un parc ou d'un jardin s'acquiert lentement et dépend beaucoup de la formation de l'observateur. Les comptes rendus de visite des sociétés d'horticulture, au XIX^e siècle comme au XX^e siècle, s'attachent ainsi davantage à la palette végétale et donnent peu d'indications sur l'architecture du paysage. Il faut parfois revenir sur le terrain à plusieurs reprises, et à plusieurs saisons, pour bien comprendre une composition. Il est toujours fructueux de réaliser les visites dans un contexte pluridisciplinaire afin de confronter et de développer les points de vues. La visite systématique de 1 630 parcs et jardins est bien sûr impossible¹⁹.
- 21 Renforcer l'analyse sommaire diachronique fondée sur les plans cadastraux grâce à ces compléments descriptifs apparaît indispensable. La base de données initiale s'enrichit ainsi de nouveaux champs d'informations qui, hélas, ne peuvent plus être systématiquement renseignés. Pour autant, les monographies correctement documentées qui se dégagent rehaussent le discours général. Si les compléments descriptifs et les visites ont cherché à balayer les différentes unités de paysage²⁰ du territoire envisagé, commencent enfin à se dessiner des hypothèses sur les liaisons entre l'art des jardins et l'occupation des sols, autrement dit sur les relations entre certaines formes de parcs et jardins et certains contrastes territoriaux. Il est alors temps de passer à une analyse à petite échelle, sur un vaste territoire, et donc de dépasser l'analyse du site.

L'analyse multiscale sur un vaste territoire

L'élaboration d'une typologie de parcs et jardins

- 22 L'élaboration d'une typologie est un exercice très difficile. Elle doit être fondée sur des critères objectifs simples. Quel que soit le parti retenu, elle doit demeurer cohérente pour l'ensemble du *corpus* et être conservée si des cartes diachroniques sont établies. La typologie que nous avons retenue distingue les compositions unitaires - c'est-à-dire intégrant et enveloppant la demeure, transformée alors en une sorte de pavillon ouvert de tous côtés sur son environnement - de celles qui ne le sont pas. Les compositions unitaires se caractérisent par le style régulier, le style irrégulier et par l'alliance des deux, malgré tout difficile à déterminer à l'échelle d'un tel *corpus*.
- 23 A l'achèvement du premier cadastre, soit vers 1825, 1 450 châteaux peuvent être repérés en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire. Les trois quarts des parcs et jardins sont limités à des dispositifs sans organisation apparente. Deux sous-ensembles se distinguent alors. Très largement majoritaire, le premier réunit des jardins composés de parcelles quadrangulaires de petites dimensions, à l'image des abords des châteaux de la Galerie (Belligné) et de la Couronnerie (Carquefou) en Loire-Atlantique, vers les années 1830 (voir fig. n° 2 et fig. n° 5). Ces jardins accompagnaient, la plupart du temps, des châteaux plutôt modestes. Le second sous-ensemble, limité à quelques dizaines d'unités, rassemble les jardins de châteaux importants antérieurs au XVII^e siècle. La forme de ces édifices et l'aménagement de leurs abords se révèlent très variables, jardins, parc et réserve seigneuriale pouvant mesurer jusqu'à plusieurs dizaines

d'hectares. Tous ces jardins, dont la composition, quand elle n'a pas disparu, subsiste à l'état fragmentaire et dont l'expertise *in situ* ne se montre pas toujours convaincante, méritent une étude spécifique, fondée sur des documents antérieurs au cadastre, voire sur des sondages archéologiques.

- 24 Hérités des XVII^e et XVIII^e siècles, près d'un quart des parcs et jardins (325 sur 1 450) repérés à la date de l'achèvement du premier cadastre s'apparentent au style régulier. A l'image de ceux du château de Vair (Anetz, Loire-Atlantique) en 1812 (voir fig. n° 3), ils comprennent un ou plusieurs axes de composition et de symétrie ainsi que des parties constituantes traitées en surface ou en volume selon des formes géométriques simples : parterres, alignements, boulingrins. Ce n'est alors qu'à proximité de Nantes et d'Angers, ainsi que dans le sillage de châteaux parmi les plus illustres, que quelques rares parcs et jardins présentent de façon explicite des tracés irréguliers, inspirés de scènes naturelles. Celles-ci ont cependant été introduites dès la fin du XVIII^e siècle, à travers les jardins dits « anglais », qui peuvent flanquer des édifices au sein d'un parcellaire sans organisation apparente ou être intégrés à la trame des parcs et jardins réguliers. L'unique consultation des plans cadastraux napoléoniens ne permet qu'un repérage lacunaire de ces jardins ; seul le recours systématique aux états de section permettrait de mesurer l'importance quantitative du phénomène.
- 25 Pour l'Ouest ligérien, la lecture de la première série de plans cadastraux permet de dresser un panorama plutôt fruste de l'art des jardins, dont les réalisations les plus marquantes demeurent toujours dominées par le style régulier. D'un cadastre à l'autre, le tableau régional de l'art des jardins change radicalement. Fait majeur, le nombre de châteaux s'accroît de 180 unités, portant le *corpus* total à 1 630 (+ 12,5 %). La majorité des édifices existant au début du XIX^e siècle sont de surcroît reconstruits ou restaurés avant 1914.
- 26 Uniquement la moitié des parcs et jardins repérables sur le plan cadastral actuel demeurent caractérisés par des petites compositions géométriques sans envergure. De même, seulement un peu plus de la moitié des parcs et jardins réguliers repérés préalablement subsistent, les autres ayant été remodelés selon le style paysager au cours du XIX^e siècle. Pratiquement 630 parcs et jardins paysagers représentent, enfin, 40 % du *corpus*. Ils ont, pour reprendre une expression du paysagiste Edouard André, « envahi tout l'art des jardins » (1879, p. 150). Concernant, dans les trois cas, un nombre de sites à peu près égal, le style paysager se substitue au style régulier, succède à des compositions modestes (voir fig. n° 2 et fig. n 5), ou caractérise les abords des châteaux construits *ex nihilo*. Ce remodelage ne bouleverse parfois pas entièrement la structure préexistante ; la persistance d'allées rectilignes, de bassins géométriques ou d'éléments maçonnés engendre alors des parcs paysagers dits composites.
- 27 Si la comparaison des deux séries de plans cadastraux permet idéalement de prendre la mesure de l'ample mouvement de transformation des abords des châteaux au cours du XIX^e siècle, elle n'offre pas la possibilité de dater la genèse des parcs et jardins créés ou remaniés. Seules peuvent être fixées les bornes d'une fourchette chronologique peu utile. Pour le département de Maine-et-Loire, le croisement de sources variées a néanmoins permis de déterminer la date de création de 55 % des parcs paysagers repérés. Lente jusque vers 1840 (seuls 8 % des parcs paysagers sont produits avant cette date), la création paysagiste prend son essor entre 1840 et 1860 : 44 % des parcs paysagers sont réalisés en vingt ans. Malgré la diminution régulière du nombre d'aménagements recensés chaque année, la création paysagiste s'est maintenue à un

rythme assez fort jusque vers 1880, puisque 37 % des parcs paysagers sont mis en œuvre pendant ces deux décennies. La fin du XIX^e siècle annonce un tarissement quasi total de la commande, puisque seulement 11 % des parcs paysagers ont été créés entre 1880 et 1905. Quelques chantiers ont bien été engagés au-delà de cette date mais, quel que soit leur style, les aménagements majeurs deviennent rares après 1914.

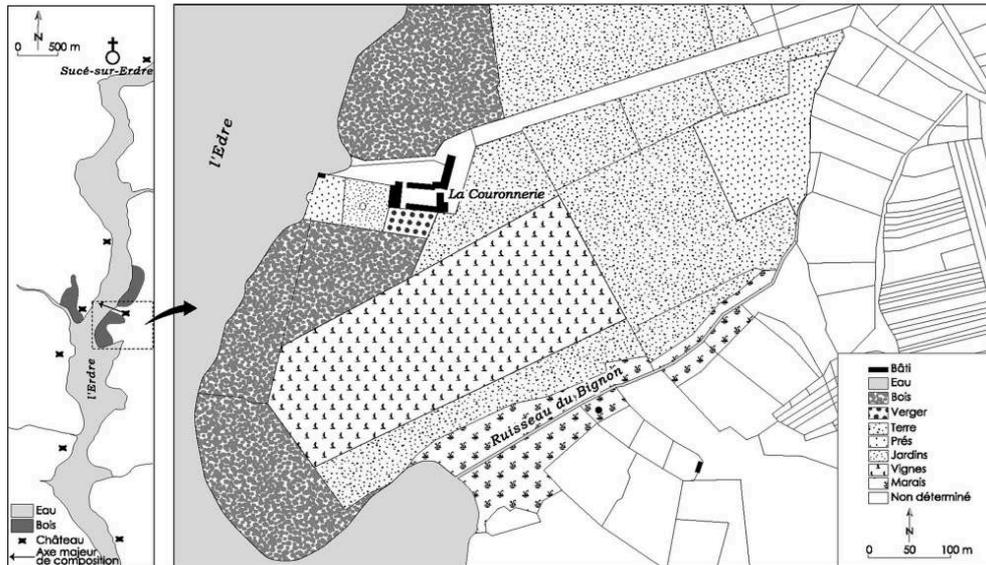
L'analyse cartographique à différentes échelles

- 28 A l'échelle locale, replacer un jardin dans son contexte paysager à différentes époques grâce aux plans cadastraux et aux relevés actuels permet d'apprécier les logiques de la création paysagiste ainsi que les dynamiques paysagères contemporaines. L'exemple du château de la Couronnerie (Carquefou, Loire-Atlantique), replacé dans le contexte paysager des rives de l'Erdre, est un exemple frappant (**fig. n° 5**). D'après le plan cadastral de 1833, l'aménagement des abords de la demeure était très limité et réduit à un jardin quadrangulaire, un pré et un verger. L'avenue d'arrivée présentait une certaine ampleur mais le paysage traversé était avant tout lié à un espace de production agricole (terres labourables, vignes, bois). L'orientation du château et son site le condamnaient à ne disposer que d'un seul dégagement visuel. D'après le plan cadastral de 1938, l'ancien château a été détruit alors qu'un nouvel édifice, orienté non plus à l'ouest mais au sud, a été construit isolément en position dominante, au cœur d'un parc paysager d'une quinzaine d'hectares. La nouvelle composition paysagiste s'appuie notamment sur quatre axes majeurs lancés depuis la demeure vers l'extérieur du parc. Trois d'entre eux sont orientés vers l'Erdre, dont un au nord, au-delà de la rivière, vers le clocher de Sucé-sur-Erdre. Le quatrième est orienté vers le marais ripuaire situé au sud-est. Les vues que ces quatre axes commandent s'achèvent astucieusement par des boisements. Ce parti permet de relier le parc au paysage, en augmentant fictivement son étendue. Un relevé actuel des masses boisées indique que les quatre axes de composition sont aujourd'hui largement obstrués. L'étalement important des surfaces boisées a en effet fermé certaines vues. Le rapport entre espace couverts et découverts s'est déséquilibré, en faveur des premiers et au détriment de la composition paysagiste. Le château est aujourd'hui menacé d'« enfermement » sous la progression des boisements.

Figure 5

Fig. 5. Les abords du château de la Couronnerie (Carquefou, Loire-Atlantique), d'après le plan cadastral de 1833 et celui de 1938

1833

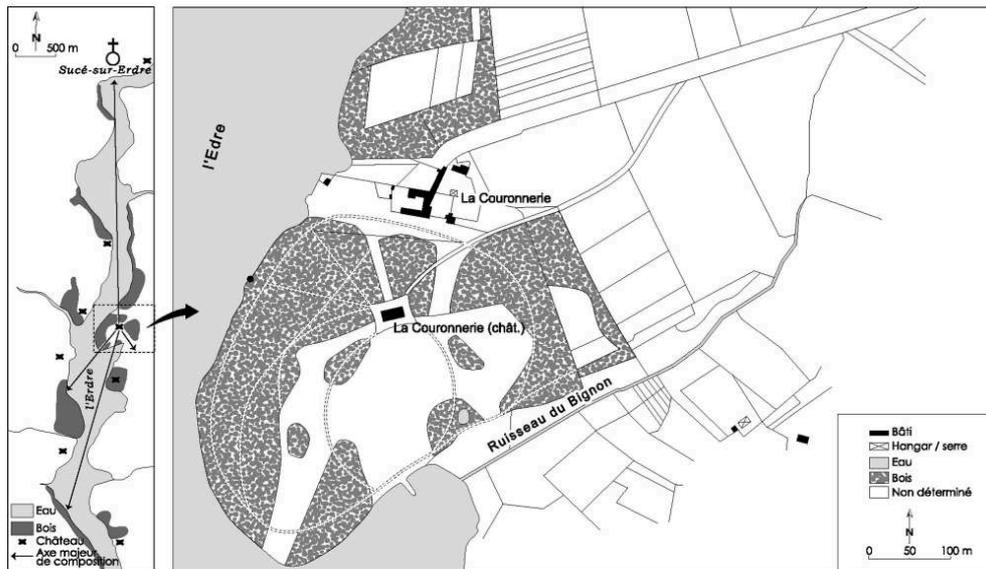


Les abords du château de la Couronnerie (Carquefou, Loire-Atlantique), d'après le plan cadastral de 1833

Conception et réalisation : O. Rialland, N. Baud et Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

Figure 6

1938



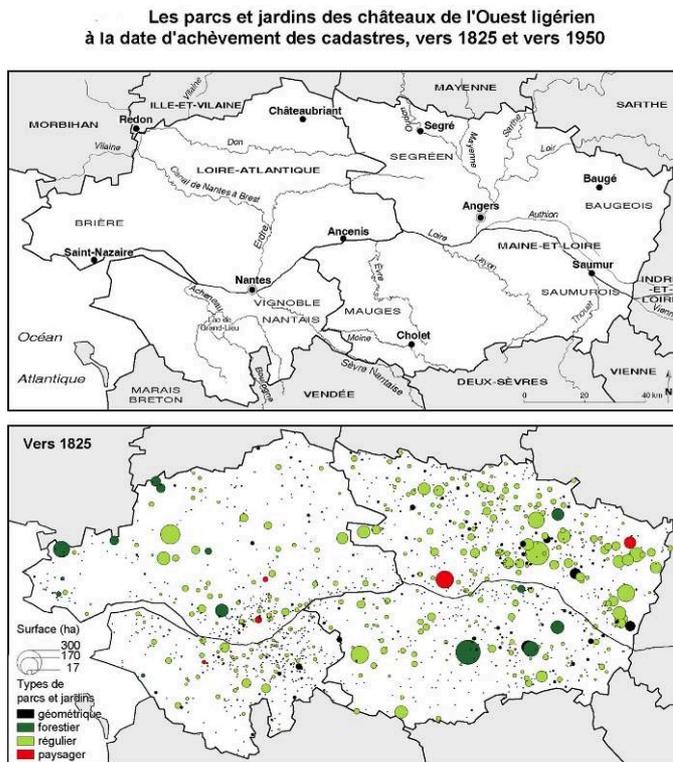
Conception et réalisation : O. Rialland, N. Baud et Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

Les abords du château de la Couronnerie (Carquefou, Loire-Atlantique), d'après le plan cadastral de 1938

Conception et réalisation : O. Rialland, N. Baud et Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

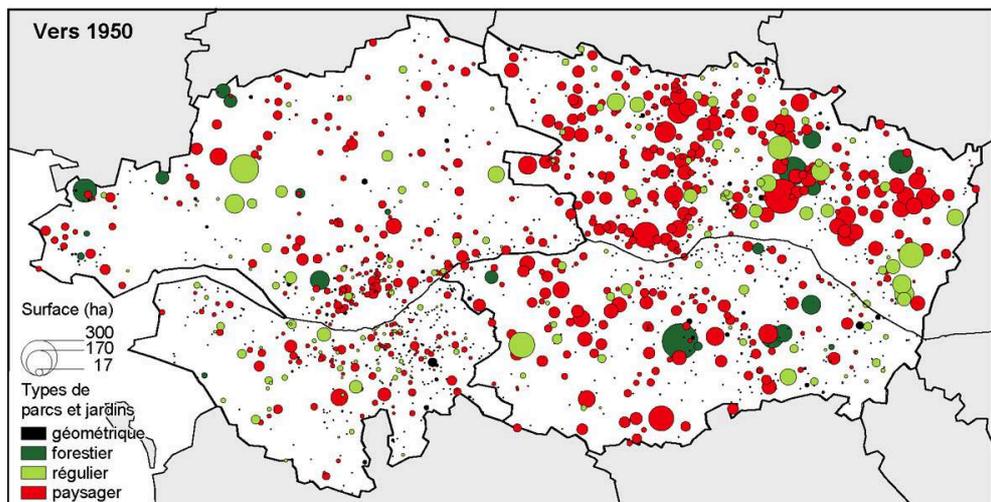
- 29 Une analyse cartographique à petite échelle invite quant à elle à poser de nouveaux questionnements sur le rapport entre art des jardins et territoire. A la date de l'achèvement du premier cadastre, la répartition spatiale des parcs et jardins réguliers est inégale dans l'Ouest ligérien (**fig. n° 6**) : la Loire-Atlantique en rassemble à peine les deux cinquièmes (125 sur 335). Dans ce département, les concentrations s'observent de part et d'autre du fleuve, dans la proche périphérie nantaise et les campagnes méridionales de la Loire : vignoble nantais et Pays de Retz. C'est là, plutôt qu'au nord du fleuve, où les paysages ruraux étaient couverts de landes et réputés mornes, qu'au XVIII^e siècle, l'aristocratie et la haute bourgeoisie nantaises ont placé une partie de leur fortune et acquis ou construit leurs résidences de villégiature. En Maine-et-Loire, la distribution des parcs et jardins réguliers apparaît plus homogène. Des concentrations peuvent néanmoins être décelées dans la couronne d'Angers, les vallées de la Mayenne, du Loir et de la Sarthe, ainsi que sur les franges du plateau baugeois.

Figure 7



Les parcs et jardins des châteaux de l'Ouest ligérien à la date d'achèvement du cadastre vers 1825. Carte réalisée à partir de l'inventaire mené par O. Rialland et Ch. Toulhier (DRAC des Pays de la Loire)
Conception et réalisation : O. Rialland, Ch. Batardy (DRAC des Pays de la Loire), Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

Figure 8



Inventaire : O. Rialland, Ch. Toulhier (DRAC des Pays de la Loire)
Conception et réalisation : O. Rialland, Ch. Batardy (DRAC des Pays de la Loire) et Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

Les parcs et jardins des châteaux de l'Ouest ligérien à la date d'achèvement du cadastre vers 1950.
Carte réalisée à partir de l'inventaire mené par O. Rialland et Ch. Toulhier (DRAC des Pays de la Loire)

Conception et réalisation : O. Rialland, Ch. Batardy (DRAC des Pays de la Loire), Th. Allard © UMR 6590-Cestan, 2004

- 30 La multiplication des parcs et jardins paysagers au XIX^e siècle et la participation des lointains à la composition peuvent être considérées comme une véritable « mise en paysage » des campagnes (**fig. n° 7**) (**fig. n° 8**). La contagion de l'esthétique pittoresque n'a cependant réduit que partiellement les contrastes observés au sujet de la distribution inégale des parcs et jardins réguliers au début du XIX^e siècle. Des espaces restent en effet encore en dehors de cette « mise en paysage ». C'est le cas manifeste du sud du Pays de Retz, du marais Breton, des Mauges (hormis la vallée de l'Evre) et d'une large bande reliant la Brière, le pays de Châteaubriant et les marges occidentales du Segréen. Des combinaisons multiples de facteurs expliquent la persistance des contrastes observés, qu'il s'agisse de la pauvreté relative de certains espaces, de structures foncières caractérisées par la petite ou la moyenne propriété ou encore par la grande propriété ecclésiastique, de milieux, en particulier les terres inondables, qui n'ont pas favorisé l'implantation des châteaux, des stigmates consécutifs au soulèvement post-révolutionnaire, notamment dans les Mauges, où les châteaux se relèvent plus lentement qu'ailleurs, lorsqu'ils sont réédifiés. A l'inverse, les principales vallées bocagères ont connu une mise en scène subtile depuis les châteaux, à l'image des vallées de l'Evre, de la Mayenne ou de l'Erdre, du moins en aval de Nort-sur-Erdre.
- 31 A l'inégale répartition spatiale dans l'Ouest ligérien des parcs et jardins paysagers s'ajoute un autre contraste. Leur surface moyenne est en effet beaucoup plus importante en Maine-et-Loire qu'en Loire-Atlantique : 28 hectares contre 13 hectares (voir fig. n° 7 et fig. n° 8). Un facteur explicatif semble lié à l'ancrage plus profond de l'aristocratie angevine : châteaux plus nombreux et plus anciens, grande propriété foncière plus importante. Il apparaît également que l'orientation des systèmes productifs agricoles influence nettement l'épanouissement de la création paysagiste. Les parcs et jardins paysagers situés au cœur des vignobles possèdent ainsi des superficies très modestes et ne mêlent pas parcelles de vignes et parcelles ornementales. Les unes et les autres se fondent en effet mal et leurs modes de gestion

sont distincts, à la différence des prairies et des découverts ornementaux des parcs et jardins paysagers situés dans les espaces bocagers les plus riches, dont les emprises atteignent parfois plusieurs dizaines d'hectares. A l'échelle des différentes unités de paysage qui composent l'Ouest ligérien, les parcs et jardins paysagers, quand bien même leur composition repose sur des principes communs, ne se déploient pas de façon identique et n'impriment pas aussi fortement de leur empreinte la mise en scène de l'espace rural²¹.

Conclusions et perspectives

- 32 La recherche mise en œuvre présente deux intérêts majeurs. Elle se fonde sur une approche systématique - au plan du vocabulaire, des sources, de la méthodologie descriptive, de l'archivage des bases de données, du système d'informations géographiques - qui peut être facilement comparée à d'autres études ou à d'autres terrains. En associant l'échelle du site et l'échelle du territoire, ce travail permet de dépasser une approche chronologique de la succession de modèles de jardins au profit d'une approche géographique de l'adaptation des formes paysagistes aux contextes locaux. Dans un inventaire à vocation patrimoniale, la dimension territoriale à l'échelle d'un ou plusieurs départements, certes difficile à convoquer, enrichit pourtant considérablement le discours scientifique.
- 33 La recherche mise en œuvre n'est cependant pas exempte de limites. Le contenu descriptif de la base de données sur les parcs et jardins peut, selon les cas, rester succinct. Il faut donc se méfier des synthèses trop rapides et exploiter quelques bonnes monographies pour révéler la complexité de certains détails. Dans le cas présent, les évolutions de l'art des jardins entre le XIX^e et le début du XX^e siècle sont par ailleurs privilégiées. On mesure ainsi mal l'état des jardins avant le XIX^e siècle : il faudrait pour cela avoir recours à d'autres dépouillements d'archives sériels. On mesure également mal les transformations opérées au cours du XX^e siècle. Il est vrai qu'elles sont mineures (création de terrasses, de parterres, de courts de tennis, etc.) mais pas forcément si rares que cela : les documents exploités leur donnent en fait une visibilité insuffisante. Il faut enfin associer à une analyse des formes (l'écriture paysagiste), une analyse des fonctions (les usages passés, présents et à venir, les modes de gestion, de restauration, de valorisation) et une analyse de l'imaginaire que véhiculent les parcs et jardins, c'est-à-dire en quoi ils traduisent une ou des idéologies paysagistes, un rapport particulier à la notion de nature ou de patrimoine.
- 34 L'étude de l'art des jardins doit donc impérativement dépasser une simple lecture descriptive et relier l'analyse des formes, des fonctions et des imaginaires à celle de l'évolution des contextes socioculturels propres à la diversité des territoires observés, ce qui a été tenté dans le cadre de cette recherche pour le XIX^e et le XX^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

- Andre, Edouard. L'art des jardins. Traité général de la composition des parcs et jardins. Paris : Masson, 1879.
- Gontard de Launay, Léonce. **Annales de la Société d'Horticulture d'Angers**. L'œuvre de A. Killian (1834-1894), 1895, 3^e et 4^e trim., p. 178-182.
- Leprevost, Laurence. **Le patrimoine « châtelain » dans la périphérie lyonnaise**. Mémoire de maîtrise de Géographie, Université de Nantes, 2000.
- Mace De Vaudore de, Jean-François. Dictionnaire historique, géographique et topographique de Nantes et de l'ancien comté nantais. Nantes : Merson, 1836.
- Maitre, Léon. **Dictionnaire des lieux habités de la Loire-Inférieure**. Nantes : Archives du département, 1909.
- Peureux, Jean-Christophe, Le Mancq, Jean-Luc, Raoult, Jacques. **Expérimentation d'une méthode de pré-inventaire des jardins remarquables. Rapport d'analyse critique**. ADIG, DRAC Pays de la Loire, Direction du Patrimoine, ministère de la Culture, 1989.
- Pinson, Félix-Joseph. Dictionnaire des lieux habités du département de la Loire-Inférieure. Nantes : Guéraud et C^{ie}, 1857.
- Port, Célestin. Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire et de l'ancienne province d'Anjou. Angers : H. Siraudeau & C^{ie}, 1989-1996.
- Port, Célestin. Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire et de l'ancienne province d'Anjou. Angers : Atelier d'Art Philippe Petit, 1874-1878.
- Rialland, Olivier. Les parcs et jardins des châteaux dans l'Ouest de la France. Paysage évanescent, patrimoine naissant. Thèse de doctorat de Géographie, Université de Nantes, 2002.
- Thebault, Vincent. Les bourgeois de la terre. Stratégies foncières et mobilités sociales dans le Midi toulousain. XIXe-XXe siècles. Thèse de doctorat de Géographie et Aménagement, Université de Toulouse-le-Mirail, 1995.
- Toulier, Bernard (dir.). **Châteaux en Sologne**. Paris : Imprimerie Nationale, 1992 (coll. Cahiers du patrimoine, n° 26).

NOTES

1. Les pré-inventaires des parcs et jardins d'intérêt historique, botanique et paysager ne s'attachaient pas aux seuls parcs et jardins des châteaux mais à l'ensemble du spectre de la création jardinière et paysagiste. Pour une synthèse des premières études, consulter : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme. **Parcs et jardins remarquables, dix ans de pré-inventaire**. Paris, 1993.
2. Pour les questions relatives à la terminologie propre à l'art des jardins, consulter en particulier : Benetiere, Marie-Hélène (dir.). **Jardin : vocabulaire typologique et technique**. Paris : Ed. du Patrimoine, 2000 (coll. Principes d'analyse scientifique).
3. Une grille d'analyse des parcs et jardins a été mise au point en 1985, sous la direction de Michel Conan, dans le cadre d'un groupe de travail rassemblant la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme au ministère de l'Équipement et l'Inventaire général au ministère de la Culture.

Cette grille s'appuie sur la constitution d'un dossier d'inventaire de jardin, lequel repose sur la collection de documents graphiques, de photographies et de documents d'archives, ainsi que sur l'établissement d'une fiche d'analyse rédigée à l'occasion de la visite et d'une note des réactions personnelles de l'enquêteur. L'établissement d'un dossier d'inventaire d'un parc ou d'un jardin procède donc de trois phases successives : une phase préalable de recherches en archives, une phase de visite et de rédaction de la fiche d'analyse et une phase ultime de restitution d'un dossier documenté et argumenté. Pour une analyse méthodologique approfondie, consulter : Peureux, J.-Ch., Le Mancq, J.-L., Raoult, J. **Expérimentation d'une méthode de pré-inventaire des jardins remarquables. Rapport d'analyse critique.** DRAC Pays de la Loire, ADIG, Direction du Patrimoine, Ministère de la Culture, 1989.

4. Cette problématique représente un des axes d'une thèse de doctorat intitulée **Les parcs et jardins des châteaux dans l'Ouest de la France. Paysage évanescent, patrimoine naissant.** Conduite à l'Université de Nantes, au sein du CESTAN (Centre d'Etudes sur les Sociétés, les Territoires et l'Aménagement, Nantes), dir. Jean Renard et soutenue le 4 novembre 2002.

5. Voir l'article de Christine Toulhier : **L'apport du cadastre à la recherche sur les jardins historiques : l'exemple du département du Maine-et-Loire**, dans le numéro 5 de la revue.

6. Pour une analyse détaillée des questions liées à la définition du terme « château » et aux sources utiles à leur repérage, consulter notamment le premier chapitre de ma thèse (p. 23-86).

7. Ce type d'annuaire ne permet pas d'établir un recensement des châteaux par commune mais par circonscription postale, chacune regroupant plusieurs communes.

8. Le département de la Loire-Inférieure est devenu celui de la Loire-Atlantique en mai 1957.

9. Le dictionnaire de Félix-Joseph Pinson (1857) découpe le département en arrondissements, cantons et communes. Pour chaque commune les toponymes sont classés par ordre alphabétique croissant. Léon Maître (1909) propose lui une liste unique de tous les toponymes du département, classés par ordre alphabétique croissant.

10. Les principes de détermination de la nature des habitations adoptés par Léon Maître sont assez flous : « *Une construction importante avec un caractère historique, je la désigne sous le nom de château. Une habitation ancienne sans prétention, je la nomme logis. Quand un propriétaire se construit une habitation de plaisance au milieu d'un hectare de terre ou environ, dans le voisinage des villes, il arrive souvent qu'elle prenne le nom de domaine* » (Maître L., 1909, p. VIII).

11. Cet ouvrage présente par ailleurs l'avantage d'avoir été mis à jour, en quatre tomes, entre 1989 et 1996.

12. Sur la carte topographique au 1/25 000, les routes départementales font ainsi environ vingt mètres de large, alors qu'elles ne dépassent pas en réalité six à huit mètres.

13. La nécessaire réduction de dimension entre la surface terrestre et la carte implique d'une part de maîtriser la notion d'échelle et d'autre part la simplification de l'image globale. Le travail du cartographe consiste à adapter au mieux l'emploi des implantations (ponctuelle, linéaire et zonales) et des variables visuelles (forme, taille, orientation, couleur, valeur, grain). Les objets matériels, les faits ou les concepts de l'espace géographique peuvent être ainsi transcrits sur les cartes par tout un symbolisme, figuratif ou conventionnel, rappelé dans une légende. Cette adaptation varie selon l'objet et l'échelle de la carte. Elle nécessite une sélection, une schématisation et une harmonisation rationnelle des détails conservés qui porte le nom de généralisation.

14. Etat civil de la propriété, le cadastre est composé d'un ensemble de documents qui, dans chaque commune, définissent la propriété foncière et servent à la répartition de l'impôt foncier bâti et non bâti. Il s'agit d'abord d'un plan représentant graphiquement la commune et composé d'un tableau d'assemblage couvrant toute la commune à l'échelle du 1/10 000 et de feuilles indiquant par zone ou section les parcelles de propriétés numérotées (échelle : 1/2 500). Le registre des états de section constitue ensuite la légende du plan puisque pour chaque parcelle numérotée par section on peut trouver le numéro de compte du propriétaire, le lieu-dit, la

contenance et la nature de culture. La matrice cadastrale est enfin un registre des propriétaires de la commune classés par ordre alphabétique. Pour chaque propriétaire, la matrice cadastrale fournit la liste des parcelles qu'il possède avec toutes les précisions de localisation, contenance et de revenu cadastral.

15. La lecture systématique des plans est relativement aisée à mettre en œuvre. Il est recommandé de consulter, pour la même commune, dans un premier temps le premier cadastre, puis dans la foulée le second cadastre et de répéter ensuite l'opération autant de fois que de communes. Ce dépouillement demande beaucoup de temps, il faut compter 30 à 40 jours de dépouillement - y compris la saisie des cotes des plans et des notices descriptives - par département.

16. Les jardins dits « anglais » sont des accumulations de tableaux pittoresques et de sentiers sinueux au sein de petites parcelles au dessin anodin. Les jardins « anglais » peuvent ainsi flanquer des édifices au sein d'un parcellaire non structuré ou s'intégrer, telle toute autre partie constituante, à la trame des parcs et jardins réguliers. Sans le recours aux états de section, la seule lecture des plans cadastraux napoléoniens ne permet pas le repérage systématique de ces jardins, annonciateurs de la « dé-géométrisation » de la composition des abords des châteaux.

17. Pour une application de l'exploitation des matrices cadastrales à l'échelle d'un territoire, consulter notamment les travaux de François Michaud sur le Biterrois : Michaud, F. 2000a. Châteaux viticoles et châteaux vigneron en Biterrois : de la réalité architecturale à la notion commerciale. **Cahiers Nantais**, n° 54, p. 27-41 ; Michaud, F., 2000b. Les campagnes biterroises entre vignes et jardins. Dans Croix, N. (dir.). **Des campagnes vivantes. Un modèle pour l'Europe ?**, Actes du colloque de Nantes de mai 2000. Nantes : PUR, CESTAN, IGARUN, p. 125-139.

18. Pour une typologie détaillée et une analyse critique des sources permettant la caractérisation des parcs et jardins, consulter notamment le premier point du second chapitre de ma thèse (p. 88-112).

19. Au sein des deux départements de référence, j'ai effectué environ 200 visites entre 1996 et 2002.

20. Les unités de paysage sont définies comme des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères.

21. Pour une analyse détaillée des résultats de l'inventaire des parcs et jardins de l'Ouest ligérien, consulter notamment le troisième et le quatrième chapitre de ma thèse.

RÉSUMÉS

La recherche sur les parcs et jardins des châteaux se fonde sur l'appréciation in situ de l'état actuel des parcs et jardins et sur l'analyse critique de multiples archives, au premier rang desquelles figure l'interprétation du cadastre. Conduite à l'échelle de la Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire, celle-ci offre la possibilité de fonder une analyse sur la valeur d'exhaustivité plutôt que sur celle d'exemplarité, à la date de l'achèvement du cadastre napoléonien puis à la date de l'achèvement du cadastre contemporain. Cette contribution présente les aspects méthodologiques de ce type d'étude, proche d'un inventaire, et présente quelques résultats.

Scientific research on parks and on the gardens of chateaux is based on the in situ survey of these parks and gardens in their present state, and on the critical analysis of various archival sources, amongst which the most important in France is the cadastral survey. Examined for the Loire-Atlantique and Maine-et-Loire departments, this source offers the possibility of an analysis based on a notion of exhaustivity rather than exemplarity, and this at two moments in time: the date of the completion of the first, Napoleonic cadastral survey in the first half of the 19th century and the completion of the contemporary cadastral survey. The present article presents the methodological aspects of this type of study, close to an inventory, and presents some of its results.

INDEX

Keywords : Garden, landscape composition, territory, inventory, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, park, castle, garden typology, map analysis, landscape designer

Mots-clés : Jardin, paysage, territoire, inventaire, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, parc, château, composition paysagiste, typologie des jardins, analyse cartographique, paysagiste

AUTEUR

OLIVIER RIALLAND

Géographe, Chercheur associé au CESTAN - UMR CNRS 6590. olivier.rialland@free.fr